



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs : Haut-Rhin

Question écrite n° 2222

Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le projet de reforme de la geographie tarifaire. Il desirerait connaitre l'etat d'avancement de ce projet. Il demande, dans le cadre de cette reforme, une meilleure prise en compte de la situation particuliere de la region des Trois Frontieres, qui depend de la circonscription telefonique de Saint-Louis - Altkirch. Cette prise en compte passe sur le maintien du tarif du voisinage avec la Republique federale d'Allemagne et la Suisse, du fait des liens privileges avec les deux pays frontaliers, et une fusion avec la circonscription telefonique de Mulhouse en raison des relations administratives qu'entretiennent les particuliers, les entreprises et les collectivites locales avec cette circonscription.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact qu'a l'heure actuelle est etudie un reamenagement de la tarification telefonique consistant en la mise en place de zones locales elargies, permettant de reduire le prix des communications entre deux localites appartenant pour l'instant a des circonscriptions limitrophes. Une reforme tarifaire de cette ampleur doit, s'agissant d'un service public, etre appliquee en meme temps a l'ensemble du territoire et suppose donc que la totalite des equipements necessaires puisse s'y preter, ce qui implique des travaux d'adaptation s'echelonnant sur des annees. Cette condition prealable est a l'heure actuelle pratiquement remplie. Mais au-dela de l'aspect technique se pose un probleme financier tres important, ce qui impose une extreme prudence et une concertation avec les autres departements ministeriels concernes, les elus locaux et les representants des utilisateurs. En tout etat de cause, la decision finale relevera du niveau gouvernemental. Il sera bien entendu tenu compte, quelle que soit la solution adoptee, du probleme particulier que posent aux zones frontieres leurs relations avec les zones etrangeres contigues.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2222

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2507